

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/06-373-453 du 11/12/06

MOUVEMENT NATIONAL DES SECRETAIRES D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE RENTREE SCOLAIRE 2007

Destinataires : Chefs d'établissements publics

Affaire suivie par :

Mme Sandrine Sauvaget, chef du bureau des personnels administratifs B et C, sociaux, de santé et de laboratoire Tél. : 04.42.91.72.28

Mmes Boutière et Règue : Tel : 04.42.91.12.30 ou 04.42.91.72.29

E-mail : sandrine.sauvaget@ac-aix-marseille.fr Fax : 04.42.91.70.06

La circulaire ministérielle relative au mouvement national - rentrée 2007 - des secrétaires d'administration scolaire et universitaire est publiée au bulletin officiel n°45 du 7 décembre 2006. Je vous précise que le site internet consacré à la gestion du mouvement inter académique des SASU sera ouvert du **12 décembre 2006 au 9 janvier 2007**. J'appelle votre attention sur le fait que les secrétaires d'administration scolaire et universitaire souhaitant muter **dans les collectivités d'outre mer (C.O.M.) sont également concernés par ces dispositions.**

Je vous invite à consulter cette circulaire ministérielle afin de prendre connaissance des modalités de ce mouvement.

L'adresse du site internet consacré à la mise en œuvre de ce mouvement est la suivante :

<http://www.education.gouv.fr>

(rubrique « concours, recrutement, carrière »,
personnels administratifs et techniques, personnels ATOS, AMIA).

Cette application permettra aux personnels de :

- **connaître le calendrier des opérations**
- **s'informer des postes vacants**
- **saisir les vœux**
- **confirmer ou annuler la demande**
- **consulter le résultat de la demande**

RAPPELS :

1) les confirmations de mutation doivent obligatoirement être adressées au rectorat - DIPA, pour avis, avant le 19 janvier 2007.

2) Dans l'hypothèse où l'agent renonce à sa mutation, l'imprimé de confirmation doit également être retourné par la voie hiérarchique au bureau DGRH C2-1, pour cette même date limite, signé et revêtu de la mention « annulation de la demande de mutation ».

CALENDRIER :

Ouverture du serveur : 12 décembre 2006

Fermeture du serveur : 9 janvier 2007

Date limite de retour des confirmations au ministère, par le rectorat : 24 janvier 2007

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.